

Communiqué de presse

L'État maintient l'impulsion en faveur des projets de proximité

La pandémie de Covid-19 a permis de mettre en lumière et d'encourager les réflexes de consommation locale. Ces derniers doivent désormais s'ancrer et se développer. Car construire un avenir durable, maximiser la circulation locale des richesses et offrir une qualité de vie et des services de proximité à toutes les habitantes et à tous les habitants du canton restent plus que jamais une priorité cantonale. À la suite du succès rencontré en 2020 et 2021 par les précédentes éditions, le Conseil d'État lance ce jour un nouvel appel à projets ECOPROX.

Si la gestion de la crise sanitaire et de ses conséquences sociales et économiques a demandé une focalisation importante de l'attention du Conseil d'État, les enjeux de durabilité, de qualité de vie ainsi que de développement et de maintien d'emplois locaux au sein des régions sont toujours restés une priorité cantonale. Dans ce cadre, encourager les réflexes d'une consommation locale et soutenir les initiatives pouvant concourir à cet objectif continuent de figurer dans les objectifs de cette législature et de faire l'objet d'impulsions financières.

En 2020, le Conseil d'État lançait un premier appel à projets, suivi d'un deuxième en mars 2021, afin de soutenir des initiatives favorisant le commerce de proximité, dynamisant les centres des villes et des villages, promouvant la consommation locale ou encore stimulant les partenariats.

Comme prévu, le Canton renouvelle l'opération en lançant un troisième appel à projet en mars 2022. Le contexte particulier de la crise sanitaire a aussi permis de voir émerger de nouvelles idées, de nouvelles habitudes d'achats et de consommation et a agi comme accélérateur de transformations dans certains domaines. Il est donc nécessaire de maintenir l'impulsion afin d'ancrer et de renforcer cette dynamique positive, et d'apporter des réponses concrètes à de nouveaux enjeux au sein de nos régions.

Pour rappel, 13 projets avaient pu recevoir un soutien en 2020 sur 75 initiatives déposées. En 2021, ce sont 37 dossiers de qualité qui ont été déposés, dont huit ont été soutenus. Ces derniers, toujours plus novateurs, tenaient compte des enjeux du développement durable et des risques de concurrence sur le plan local et participaient tous à construire une société plus responsable et solidaire et à maximiser la circulation locale des richesses.

Des projets collaboratifs et innovants

Si beaucoup de projets déposés dans le cadre du programme ECOPROX 2020 et 2021 concernaient le développement de commerces de proximité, des projets de sensibilisation ou encore le développement de plateformes digitales, d'autres projets se sont démarqués par leur caractère innovant et la créativité de leur concept.

Par exemple, le projet « La Circulaire », soutenu en 2021, consiste à prolonger la durée de vie des matériaux issus de la scénographie, de la décoration des magasins, de matériaux de construction et d'aménagements. Il propose de réceptionner, conditionner et ranger ces matériaux afin de les mettre à disposition publique pour une nouvelle utilisation.

Le projet « Cyclone » est issu d'une rencontre de trois entités distinctes: les coursiers de la société vélocité, l'association le Black Office à Neuchâtel et les livreurs indépendants à La Chaux-de-Fonds

Il propose une prestation de facilitation logistique à l'échelle locale, adaptée aux besoins des acteurs de proximité. En partenariat avec les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, l'initiative offre un service de livraison rapide et écologique (à vélo) répondant aux besoins des particuliers, des commerçants et des entreprises locales.

Jusqu'à 50'000 francs par projet

Le Service de l'économie du canton de Neuchâtel (NECO), qui sera en charge de la sélection des projets, espère voir émerger de plus en plus de ces initiatives collaboratives qui répondent aux objectifs de l'appel à projet tout en apportant des réponses créatives et inédites aux défis de la durabilité.

Pour rappel, un soutien financier d'un maximum de 50'000 francs par projet, représentant au maximum 50% des engagements financiers, peut être accordé. Les projets devront démontrer leur plus-value en termes de retombées économiques à l'échelle locale. Seuls les projets ayant une composante partenariale intégrée (portage du projet par plusieurs acteurs, aspects collaboratifs et coopératifs) qui va au-delà du rapport de sous-traitance feront l'objet d'une analyse.

Pour cet appel à projets, une enveloppe globale d'environ 150'000 francs sera mise à disposition par l'État de Neuchâtel.

Un bilan de la deuxième édition figure dans le dossier joint au présent communiqué, ainsi que des témoignages et exemples concrets de ce qui a été réalisé.

Les projets peuvent être envoyés jusqu'au 17 juillet 2022 à l'adresse neco@ne.ch (sujet: ECOPROX 2022). Les conditions de participation, les critères d'évaluation et le formulaire à remplir sont disponibles sur le site. www.ne.ch/economiedeproximite

Contacts :

Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC), tél. 032 889 61 00

Caroline Choulat, cheffe de service adjointe, service de l'économie (NECO), tél. 032 889 68 20

Neuchâtel, le 17 mars 2022